

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01272

Numéro SIREN : 823 946 272

Nom ou dénomination : 2BS MENUISERIE

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2022 sous le numéro de dépôt 9508

N° de Dossier : D2038

En Euro

NLF

SOFINOR CAEN 16 RUE ALFRED NOBEL 14123 IFS

**Sas 2BS MENUISERIE**

13 CHEMIN DU ROY

14740 SAINT-MANVIEU-NORREY

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

**2033**

**Réel simplifié BIC**

**Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC**

**Formulaire millésime 2022**

SIE	N° dossier	Clé 00	Régime EM	Insp
N° Siret	82394627200015			

Copyright Groupe ISA ( 2022 ) ISACOMPTA

01/01/18

31/12/18

X

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
Sas 2BS MENUISERIE 13 CHEMIN DU ROY  14740 SAINT-MANVIEU-NORREY			
SIRET 8 2 3 9 4 6 2 7 2 0 0 0 1 5		Mél : 2bsmenuiserie@gmail.com	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

Activités exercées	Travaux de menuiserie bois et PVC	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	-----------------------------------	--	--------------------------

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	10 388
--------------------------	-----------------------------------	---------	--------

Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
---------------------------	--

<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	

<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprise nouvelle art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i> <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i> <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i> <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)	<input type="checkbox"/>
---	---	--------------------------

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse (°) N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
---	--	--	-------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

SOFINOR CAEN 16 RUE ALFRED NOBEL 14123 IFS	Tél : 0231354950	Tél :
--	------------------	-------

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date :	Lieu : ST MANVIEUR NORREY
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire :	PRÉSIDENTE MME BOREAN
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/> prestataire :	Signature	

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2022 ISACOMPTA

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)	

1	2	3	Montant des sommes versées :				
			4	5		6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

	0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
	MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisé au cours de l'exercice		
	MVLT restant à reporter		

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

1

## BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A du code général des impôts)

scifa

N°15948\*04

Désignation de l'entreprise		Sas 2BS MENUISERIE		Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		13 CHEMIN DU ROY 14740 SAINT-MANVIEU-NORREY					
SIRET		8 2 3 9 4 6 2 7 2 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 14			
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 1 8			
<b>ACTIF</b>		Brut		Amortissements-Provisions			
		1		2			
				Net			
				3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * Autres *	010	012			
			014	016			
	Immobilisations corporelles *		028	030	2 661		
	Immobilisations financières * (1)		040				
	<b>Total I (5)</b>		044	048	2 661	4 277	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		4 002	
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés * Autres* (3)		068	070		420
				072	074		1 122
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	086		245	
	Charges constatées d'avance *		092	094			
<b>Total II</b>		096	098		5 790		
<b>Total général (I + II)</b>		110	112	2 661	10 066		
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET			
				1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		2 000		
	Ecarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )		132				
	Report à nouveau		134		408		
	Résultat de l'exercice		136		-10 388		
	Provisions réglementées		140				
	<b>Total I</b>		142		-7 980		
Provisions pour risques et charges		154					
<b>Total II</b>		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		7 191		
	Autres dettes ( dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 )		172		1 895		
	Produits constatés d'avance		174				
<b>Total III</b>		176		18 046			
<b>Total général (I + II + III)</b>		180		10 066			
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

**3** IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *								
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406												
	Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426												
	Constructions	430		432		434		436												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 709	442		444		446	3 709											
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456												
	Matériel de transport	460	2 917	462		464		466	2 917											
	Autres immobilisations corporelles	470	313	472		474		476	313											
Immobilisations financières		480		482		484		486												
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>6 938</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>6 938</b>											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																				
Fonds commercial		495		497		498		499												
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516												
	Constructions	520		522		524		526												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	739	532	1 131	534		536	1 871											
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546												
	Matériel de transport	550	58	552	583	554		556	642											
	Autres immobilisations corporelles	560	45	562	104	564		566	149											
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>842</b>	<b>572</b>	<b>1 819</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>2 661</b>											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR <small>(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>																		
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5		6		7		8		9		10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values															
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧								
1																				
2																				
3																				
4																				
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
<b>TOTAL</b>		<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>											
		Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>		579	Régularisations	590	583	594	595											
		<b>TOTAL</b>				<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>											

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)	Désignation de l'entreprise : <u>Sas 2BS MENUISERIE</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	---	----------------------------------

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres Immob. incorp	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
<b>Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD</b>		<b>780</b>

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	1 454
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	1 454
Déficits de l'exercice	860	10 388
<b>Total des déficits restant à reporter</b>	<b>870</b>	<b>11 842</b>

**III DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (1 de l'art. 154 bis du CGI)	325	381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380	
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	12 045
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	14 162
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.  
 \* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.  
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

5

## DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise : Sas 2BS MENUISERIE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018	
Durée en nombre de mois		12	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	2
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		106	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		144	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		152	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		160	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

6

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2022



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant \* 

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

SIREN

8 2 3 9 4 6 2 7 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sas 2BS MENUISERIE

ADRESSE (voie) 13 CHEMIN DU ROY

CODE POSTAL 14740

VILLE SAINT-MANVIEU-NORREY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  M Nom patronymique  BOREAN Prénom(s)  SEBASTIEN  
 Nom marital  BOREAN % de détention  50,0000 Nb de parts ou actions  100,00  
 Naissance : Date  16/10/1973 N° Département  14 Commune  MONDEVILLE Pays  France  
 Adresse : N°  13 Voie  CHEMIN DU ROY  
 Code Postal  14740 Commune  SAINT-MANVIEU-NORREY Pays  France

Titre (2)  MME Nom patronymique  BESNARD Prénom(s)  SEVERINE  
 Nom marital  BOREAN % de détention  50,0000 Nb de parts ou actions  100,00  
 Naissance : Date  04/10/1973 N° Département  14 Commune  CAEN Pays  France  
 Adresse : N°  13 Voie  CHEMIN DU ROY  
 Code Postal  14740 Commune  SAINT-MANVIEU-NORREY Pays  France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

 Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

SIREN 8 2 3 9 4 6 2 7 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sas 2BS MENUISERIE

ADRESSE (voie) 13 CHEMIN DU ROY

CODE POSTAL 14740

VILLE SAINT-MANVIEU-NORREY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

**Sas 2BS MENUISERIE**

SAS au capital de 2 000,00 euros

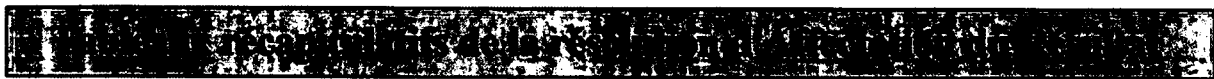
Siège social : 13 CHEMIN DU ROY 14740 SAINT-MANVIEU-NORREY

RCS n°823946272- RCS CAEN

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE  
L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2018**

Le 10 juin 2019, les actionnaires de la société Sas 2BS MENUISERIE se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, à 12 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 10/06/2019.



### I - Origines.

	Libellé du compte		
12900000	RÉSULTAT DÉFICITAIRE DE L'EXERCICE	-10 388,47	-10 388,47

Somme affectable : -10 388,47

### II - Affectations.

45700000	DIVIDENDES		0,00
----------	------------	--	------

Somme affectée aux réserves et aux distributions : -10 388,47

11900000	REPORT À NOUVEAU DÉBITEUR		-10 388,47
----------	---------------------------	--	------------

Somme des affectations : -10 388,47

### III - Récapitulatif.

	Libellé du compte				
10610000	RÉSERVE LÉGALE				0,00
12900000	RÉSULTAT DÉFICITAIRE DE L'EXERCICE	-10 388,47		-10 388,47	0,00
45700000	DIVIDENDES				
11900000	REPORT À NOUVEAU DÉBITEUR		-10 388,47		-10 388,47

Somme affectable -10 388,47 -10 388,47 -10 388,47 -10 388,47

**Tableau des résultats de la répartition de la somme**

M BOREAN SEBASTIEN	100,00				
Mme BOREAN SEVERINE	100,00				
<b>TOTALISATION</b>	<b>200,00</b>				

## **Sas 2BS MENUISERIE**

SAS au capital de 2 000,00 euros

Siège social : 13 CHEMIN DU ROY 14740 SAINT-MANVIEU-NORREY

RCS n°823946272- RCS CAEN

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DU 10 JUN 2019**

Le 10 juin 2019, les actionnaires de la société Sas 2BS MENUISERIE se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 13 CHEMIN DU ROY 14740 SAINT-MANVIEU-NORREY à 12 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Mme BOREAN SEVERINE.

La Présidence de l'assemblée constate que :

**Sont présents :**

- M BOREAN SEBASTIEN, propriétaire de 100,00 actions, représentant 100 voix,
- Mme BOREAN SEVERINE, propriétaire de 100,00 actions, représentant 100 voix, Présidente de la société.

Soit au total 2 actionnaire(s) présent(s), totalisant 200 Actions sur les 200 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée a désigné MME BOREAN SEVERINE comme secrétaire de séance.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2018.
- Affectation du résultat.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

**Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2018**

L'assemblée générale approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 10 388,47 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

**Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Résolution N° 2 - Affectation du résultat**

L'assemblée générale décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 10 388,47 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

- Au report à nouveau débiteur pour -10 388,47 Euros;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, l'assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

**Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 12 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à SAINT-MANVIEU-NORREY,  
Le 10/06/2019.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. B...', is written over the typed text of the date and location.